

Nom de l'exploitant :

GAEC NAYET

Commune :

PREDEFIN

## Conseils d'épandage pour la valorisation des déjections

SAUtotal	245.91 ha
TL	227.48 ha
STH	18.43 ha
SAUen propre	106.42 ha
TL	18.43 ha
STH	87.99 ha
SAUmis à disposit	139.49 ha
TL	139.49 ha
STH	0.00 ha

Assolement :	en propre	mis à dispo	total
blé	40.39 ha	46.31 ha	86.70 ha
pdet	0.00 ha	10.86 ha	10.86 ha
maïs	16.73 ha	10.45 ha	27.18 ha
betteraves	0.56 ha	0.00 ha	0.56 ha
légumes	0.00 ha	0.00 ha	0.00 ha
avoine	1.02 ha	0.00 ha	1.02 ha
orge - escourgeon	14.30 ha	34.41 ha	48.71 ha
colza	10.93 ha	16.90 ha	27.83 ha
prairies	18.43 ha	0.00 ha	18.43 ha
lin	4.06 ha	0.00 ha	4.06 ha
féveroles	0.00 ha	14.80 ha	14.80 ha
autres	0.00 ha	5.76 ha	5.76 ha
<b>TOTAL</b>	<b>106.42 ha</b>	<b>139.49 ha</b>	<b>245.91 ha</b>

## 1 Calendrier prévisionnel d'épandage

Produits épandus	Cultures envisagées	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
fumier	Betteraves - pomme de terre - maïs												
	CIPAN												
	colza												
Lisier	Betteraves - pomme de terre - maïs												
	CIPAN												
	colza												
	céréales (blé, orge...)												
	blé												
prairies													

En grisé sont identifiées les périodes pendant lesquelles les épandages pourront être réalisés afin de permettre une bonne valorisation des éléments fertilisants du lisier

Pour ce qui est des surfaces d'épandage, le plan parcellaire permet de localiser les parcelles qui sont potentiellement épandables pour les produits de type lisier en tenant compte des règles de distance vis-à-vis des tiers et des cours deau.

En tout état de cause, l'éleveur tiendra à jour, comme le prévoit la réglementation, un cahier d'épandage où seront indiqués :

- \* le bilan global de fertilisation azotée,
- \* les dates d'épandage,
- \* les parcelles réceptrices,
- \* les volumes d'effluents et les quantités d'azote épandu,
- \* la nature des cultures,
- \* le délai d'enfouissement,
- \* le traitement mis en oeuvre pour atténuer les odeurs (le cas échéant)

## 2 Conseils de fertilisation organique

\* L' azote maîtrisable est de 20270 unités de N organique à gérer sous forme de :  
 -> Fumier : 0 unités N organique soit 0 tonnes / an  
 -> Lisier de Porcs 20270 unités N organique 4092 m3 / an

## \* Principales rotations

betteraves / blé / orge ou pomme de terre / blé ou maïs / blé ou colza / blé

## \* Epandage de fumier

La production annuelle de fumier est de : 126 tonnes qui seront épandus de préférence sur la culture de betteraves et à la dose de 40 tonnes / ha ,

soit 3.15 ha d'épandage annuel

Il sera aussi possible d'épandre du fumier entre 2 céréales dans le cadre de la succession blé - escourgeon

Le fumier sera épandu avant Betteraves à l'automne , ou en sortie d'hiver avant orge de printemps.

Les épandages réalisés avant le 1er septembre se feront uniquement avec l'implantation d'une CIPAN (Culture Piège à nitrates)

Entre deux céréales les épandages de fumier se feront après la moisson.

## \* Epandage de lisier

La production annuelle de lisier est de : 4260 m3 qui seront épandus de préférence sur les cultures de printemps et à la dose de 30 m3 / ha ,

soit 142.00 ha d'épandage annuel

Le lisier sera épandu avant Betteraves ou PdeT ou Maïs au printemps ou en sortie d'hiver

Les épandages réalisés après moisson ou automne se feront uniquement avec l'implantation d'une CIPAN (Culture Piège à nitrates)

Le lisier sera épandu avant colza en fin d'été

Il sera aussi possible d'épandre du lisier à l'automne avant blé ou orge d'hiver ou sur blé en végétation, en sortie d'hiver

-> les surfaces actuelles d'épandage permettent de bien valoriser l'azote organique de l'élevage.

## Au titre des Zones Vulnérables :

La pression d'azote organique sur la SAU 245.91 ha est de : 82 kg/ha < à 170 kg